



NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER : **Rosy AUGUSTE DUCENA**
BUREAU : (509)2813-1848 / 3755-9591
PORTABLE : (509) 3782-2897

Intensification des attaques armées : Le RNDDH exige des explications des autorités étatiques

1. Depuis le début de l'année 2023, les raids, attaques armées sporadiques et massacres contre la population haïtienne s'intensifient dans le pays, notamment dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, occasionnant entre autres l'assassinat de plusieurs centaines de personnes et le viol collectif de plusieurs dizaines de femmes et de filles.

2. Pernier, Marlique, Diègue, Meyotte, Cargo, Tunnel, Thomassin, Laboule, dans la commune de *Pétion-ville* ; Bérette, Calebasse, Fort-Jacques, dans la commune de *Kenscoff* ; Marché Salomon, Cité Soleil, Bel-Air, Caradeux, Solino, Delmas, dans les communes de *Port-au-Prince* et de *Delmas* ; Source Matelas, dans la commune de *Cabaret*, Onaville, dans la commune de la *Croix-des-Bouquets*, ainsi que les communes de *Liancourt*, de *Verrettes*, de *Petite Rivière de l'Artibonite* et de *Montrouis* : les bandits armés prouvent si besoin en était, qu'ils opèrent où ils veulent et qu'ils prennent le contrôle de toutes zones qui les intéressent.

3. L'attaque armée perpétrée dans la nuit du 23 au 24 avril 2023, à Debussy, au haut de Turgeau, dans la commune de *Port-au-Prince*, sert de prétexte au *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH), pour revenir sur ces différents événements sanglants.

4. ***Bel-Air*** : Entre le 28 février et le 5 mars 2023, *Bel-Air* a été le théâtre de violents affrontements armés entre les gangs armés membres du *G-9 an Fanmi et Alliés* et le gang de *Bel-Air*, respectivement dirigés par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et Kempès SANON. Au cours de ces heurts, *Cent-quarante-huit* (148) personnes ont été assassinées ou sont portées disparues. *Trois* (3) personnes sont blessées par balles, au moins *soixante-deux* (62) maisons ont été incendiées et *vingt-six* (26) autres maisons ont été pillées et/ou incendiées. Au moins *deux* (2) femmes, sont victimes de viols collectifs.

5. ***Cargo et Tunnel*** : Dans la nuit du 19 au 20 mars 2023, des hommes lourdement armés dirigés par le chef de gang Vitelhomme INNOCENT ont mené une attaque armée contre les localités de *Cargo* et de *Tunnel*. Ils avaient accusé la population de ces *deux* (2) localités d'avoir

exécuté certains de leurs acolytes. Au cours de cette violente attaque, au moins *neuf* (9) personnes ont été tuées. Les cadavres de *six* (6) d'entre elles ont été calcinés. *Quatre* (4) parmi les victimes dont le chauffeur, se trouvaient dans une camionnette.

6. ***Bérette, Calebasse, Fort-Jacques*** : Le 31 mars 2023, des bandits armés de la base *Kraze Baryè* dirigés par Vitelhomme INNOCENT ont attaqué les localités de *Bérette, Calebasse* et de *Fort-Jacques*. Cette attaque armée a été menée contre la population de *Fort-Jacques* qui dans la matinée du 31 mars 2023, avait aidé la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) à déjouer un enlèvement. Au cours de cette tentative d'enlèvement, *un* (1) véhicule a été incendié, *une* (1) arme à feu saisie et *un* (1) présumé bandit a été lynché par des membres de la population. Dans l'après-midi du 31 mars 2023, une centaine de bandits sont revenus à *Fort-Jacques* balayant dans leur parcours, les localités avoisinantes de *Bérette* et de *Calbasse*, y ont incendié des maisons et des véhicules et ont exécuté plusieurs membres de la population.

7. ***Onaville*** : Le 6 avril 2023, des bandits armés de *Canaan* ont lancé une offensive contre les résidents-tes d'*Onaville*, assassinant des membres de la population d'une part, pillant et incendiant des maisons d'autre part. Incapable de faire face à la fureur de ces bandits armés, la population s'est enfuie.

8. ***Cité Soleil*** : Du 14 au 19 avril 2023, des affrontements armés dans plusieurs quartiers de *Cité Soleil* ont occasionné l'assassinat d'au moins *soixante-dix* (70) personnes. Une quarantaine d'autres ont été blessées par balles ou à l'arme blanche. A date, le bilan exhaustif de cette énième attaque dans la commune de *Cité Soleil*, ne peut être établi.

9. ***Source Matelas*** : Depuis le 19 avril 2023, des bandits armés opérant à *Canaan* et à *Titanyen*, respectivement dirigés par les chefs de gangs Jeff LAROSE et Jean Auguste CHERISME alias Général Bogi, orchestrent une attaque meurtrière contre la population de *Source Matelas*, localité située dans la commune de *Cabaret*. Pour mener à bien ces raids, ils ont été aidés par le gang armé dirigé par Johnson ANDRE alias Izo 5 secondes, le caïd de *Village de Dieu*.

10. Au cours de l'attaque du 19 avril 2023, la prison civile de *Cabaret* a été prise pour cible par ces bandits armés qui tiennent à tout prix à en prendre le contrôle. Dans les échanges de tirs qui s'en sont suivis, un policier a été blessé par balle. Il n'a même pas pu être évacué vers un centre hospitalier, en vue de recevoir les soins nécessaires.

11. Sur les réseaux sociaux, le chef de gang Jean Auguste CHERISME alias Général Bogi a fait circuler une vidéographie dans laquelle il affirme qu'il se trouve à *Source Matelas* et revendique les raids perpétrés dans la zone en question.

12. Parallèlement, des membres de la population de *Source Matelas*, surpris par la virulence de l'attaque armée, sont restés coincés chez eux. D'autres ont tenté de s'enfuir mais ont été pris en chasse et capturés par des bandits armés qui les ont exécutés. *Neuf* (9) autres personnes dont *trois* (3) bébés qui avaient emprunté la voie maritime pour fuir la zone de guerre, ont péri en mer, aux dires du *Service Maritime et de Navigation d'Haïti* (SEMANAH).

13. Selon les informations recueillies par le RNDDH, cette offensive a été perpétrée en vue de punir la population de *Source Matelas* qui avait osé ériger des barricades dans le but

d'empêcher les bandits armés de s'en prendre à elle, après le massacre perpétré dans la nuit du 29 au 30 novembre 2022. Il convient de rappeler en ce sens, qu'au cours de cette seule nuit de novembre 2022, *soixante-douze* (72) personnes ont été assassinées, *vingt-neuf* (29) femmes et filles sont victimes de viols collectifs et des centaines de maisons ont été incendiées.

14. Le bilan le plus complaisant des raids menés depuis le 19 avril 2023 à *Source Matelas*, fait état d'au moins une centaine de personnes assassinées dont plusieurs étaient emprisonnées dans les maisons auxquelles les bandits armés avaient mis feu et de dizaines de personnes blessées par balles.

15. ***Debussy et Solino*** : Alors que le calme n'est pas encore revenu dans les zones susmentionnées et que la peur y est palpable, depuis la nuit du 23 au 24 avril 2023, les localités de *Debussy*, au haut de *Turgeau* et de *Solino*, zone *Delmas 24* sont sous les balles.

16. Des tirs nourris d'armes automatiques tant à *Debussy* qu'à *Solino* ont été enregistrés, des coups et blessures ont été administrés aux membres de la population civile qui ont eu le malheur de croiser le chemin des bandits armés, des intrusions dans les maisons pour braquer et piller les victimes ont aussi été signalés. Des maisons dont *deux* (2) au moins à *Debussy*, ainsi que des véhicules, ont été incendiées. Si le bilan de ces événements n'est pas encore connu, le RNDDH peut affirmer que les exactions susmentionnées provoquent la panique dans ces *deux* (2) zones, portant plusieurs personnes à fuir leur toit, emportant seulement quelques effets personnels.

17. Le RNDDH condamne avec véhémence le climat de terreur instauré et maintenu dans le pays par ceux-là même qui doivent protection à la population haïtienne. Il est clair que les bandits armés, protégés par la coalition politique au pouvoir, ont reçu carte blanche pour s'en prendre à la population civile livrée à elle-même.

18. Le RNDDH croit qu'à ce stade, la politique du mutisme du gouvernement de facto n'est plus de mise. Les autorités étatiques doivent des explications à la population haïtienne sur l'intensification de ces attaques armées simultanées et les mesures prises en vue de ramener l'ordre dans le pays en général, et dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite en particulier.

19. Ces explications sont d'autant plus obligatoires que les dispositions qui avaient été prises de février à octobre 2022 par les autorités policières, en vue de circonscrire les gangs armés dans leur fief, ont été annulées. En effet, immédiatement après que la PNH eut reçu de la communauté internationale - particulièrement des Etats-Unis - des équipements et des véhicules, il avait été décidé d'occuper et de contrôler le territoire de manière à circonscrire les gangs armés dans leur fief, rendant difficiles leurs déplacements. Aujourd'hui, c'est justement la révocation par les autorités étatiques, de ce plan de contrôle stratégique mis en place par la PNH, qui permet aux gangs armés de contrôler totalement la zone métropolitaine.

20. Le RNDDH tient à rappeler que les droits à la vie, à la sécurité et à la propriété privée sont garantis par la Constitution haïtienne et par différents instruments régionaux et internationaux de protection des Droits Humains, ratifiés par Haïti.

21. Enfin, le RNDDH présente ses sympathies aux victimes de ces différentes attaques armées et réaffirme sa volonté de rester à leurs côtés en vue d'exiger des autorités étatiques le respect de leurs droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique et psychique et à la propriété privée.

Port-au-Prince, le 24 avril 2023